



## **Réunion de haut niveau sur le sida de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2011 (New York, 8-10 juin 2011)**

### **Déclaration de la CSI du 11 mai 2011**

La Confédération syndicale internationale, à laquelle sont affiliées 305 organisations syndicales nationales de 151 pays et qui représente au total 175 millions de travailleuses et travailleurs, souhaite appuyer le processus de réaffirmation de l'engagement envers l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et aux services d'accompagnement, qui se déroule cette année. Les Consultations régionales sur l'accès universel et la Réunion de haut niveau sur le sida de l'Assemblée générale des Nations Unies concordent à créer l'occasion opportune d'évaluer les réalisations et déficits de la riposte mondiale au sida. Ce bilan 2011 intervient trente ans après l'identification du premier cas de sida, dix ans après la réunion UNGASS de juin 2001, et cinq ans après la Réunion de haut niveau de 2006 lors de laquelle a été souscrit l'engagement sans équivoque de concrétiser l'accès universel en 2010. La Réunion de haut niveau de 2011 donne aux pays l'occasion unique de réitérer leur engagement envers la riposte au VIH, enjeu de sécurité internationale, de santé mondiale, de droits humains et de justice sociale.

La CSI mène une action d'envergure sur les questions VIH/sida liées au monde du travail sous l'angle de la justice sociale et dans le cadre de sa participation engagée aux processus VIH/sida du G8/G20, de la Commission de la condition de la femme, de l'Action mondiale contre la pauvreté (AMCP), de la Marche mondiale contre le travail des enfants et d'autres initiatives.

Les syndicats sont fermement convaincus que le VIH n'est pas une problématique isolée ; les partenariats sont essentiels et les droits humains, fondamentaux. À pandémie mondiale, mobilisation mondiale. Aucune riposte au VIH ne sera efficace si elle ne s'attaque pas aussi à la discrimination et à l'exclusion.

Nos inquiétudes portent sur les constatations suivantes :

- Plus de 90% des personnes qui vivent avec le VIH sont des travailleurs, car les infections concernent majoritairement la population en âge de travailler – 15 à 49 ans. (Juan Somavia, directeur général de l'OIT) ;<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> OIT (2008), « Sauver des vies, protéger les emplois. Programme international d'éducation sur le VIH/sida sur les lieux de travail. SHARE – Stratégies en entreprises en réponse au VIH/sida. Deuxième rapport mars 2008, disponible à l'adresse : [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_protect/@protrav/@ilo\\_aids/documents/publication/wcms\\_092043.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_protect/@protrav/@ilo_aids/documents/publication/wcms_092043.pdf)

- Entre 36% et 56% des personnes qui vivent avec le VIH perdent leur emploi, et entre 40% et 61% sont victimes de discrimination en milieu professionnel – exclusion ou divulgation forcée du statut VIH<sup>2</sup> – tandis que moins de 60% des pays disposent de mécanismes pour remédier aux cas de discrimination liée au VIH (Rapport du Secrétaire général des Nations Unies en 2011) ;<sup>3</sup>
- À ce jour, à peine 30 pays indiquent avoir adopté des règles régissant explicitement le VIH/sida dans le monde du travail ;<sup>4</sup>
- Plus de la moitié de la population mondiale n'a accès à aucune forme de protection sociale.

Voilà pourquoi les syndicats estiment qu'il est nécessaire de tenir compte des aspects suivants dans la réponse mondiale renouvelée et démocratisée au VIH/sida :

- (a) le VIH constitue toujours une urgence mondiale portant atteinte aux droits humains et à la dignité humaine, menaçant le développement et la cohésion sociale, et faisant peser un accablant fardeau social et économique sur de nombreux pays ;
- (b) la capacité des personnes à se protéger du VIH, en particulier les femmes et les filles, est toujours compromise par les inégalités juridiques et socio-économiques, notamment la pauvreté ;
- (c) la réduction de la stigmatisation et de la discrimination fondées sur le statut VIH réel ou supposé en matière de recrutement, d'emploi et de fonction – dans le cadre de la stratégie « Objectif zéro discrimination » ;
- (d) l'amélioration de l'accès à la prévention au travers de services VIH sur le lieu de travail, notamment une éducation par les pairs – dans le cadre de la stratégie « Objectif zéro nouvelle infection » ;
- (e) un soutien aux pays dans la réponse au VIH/sida dans le cadre de mesures plus larges liées aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de stratégies de réduction de la pauvreté et de développement, dont le renforcement des politiques nationales de lutte contre le VIH sur le lieu de travail ;
- (f) le renforcement des stratégies de protection sociale et l'amélioration de l'accès au traitement, aux soins et à l'accompagnement par le biais de services VIH/sida sur le lieu de travail, dont l'accès au traitement de la transmission de la mère à l'enfant – dans le cadre de la stratégie « Objectif zéro nouveau décès lié au sida » ;
- (g) des examens réguliers des progrès de la lutte contre le VIH par les Nations Unies, et la garantie que les questions des droits humains et du VIH demeureront prioritaires dans le domaine de la santé au sens large, notamment au moyen de l'élaboration et de la ratification d'un ensemble d'indicateurs des droits humains pour un cadre national de suivi, de responsabilité et de budgétisation.

Nos recommandations à propos du texte à inclure dans le document final de la Réunion de haut niveau sont décrites ci-dessous.

<sup>2</sup> Résultats de l'enquête mondiale, Consultation de la Délégation des ONG 2010, « Stigmatisation et Discrimination : Obstacles à une réponse efficace au VIH/sida », disponible à l'adresse <http://unaidspcbngo.org/wp-content/uploads/2011/03/2010-NGO-Delegation-Consultation-Global-Survey-Results-EN.pdf>

<sup>3</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 65/\_ du 28.03.2011 A/RES/65/\_ Rapport du secrétaire général [http://unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2011/20110331\\_SG\\_report\\_en.pdf](http://unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2011/20110331_SG_report_en.pdf).

<sup>4</sup> OIT (2009), Le VIH/sida et le monde du travail. Rapport IV(1), CIT, 98<sup>ème</sup> session, Genève, 2009, para 247, disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/public/portugue/region/eurpro/lisbon/pdf/vihsida\\_en.pdf](http://www.ilo.org/public/portugue/region/eurpro/lisbon/pdf/vihsida_en.pdf)

Premièrement, nous considérons qu'il est nécessaire d'inclure une référence explicite à la Recommandation de l'OIT sur le VIH/sida, 2010 (n°200)<sup>5</sup>, adoptée l'année dernière lors de la Conférence internationale du travail, cette Recommandation étant actuellement la seule norme internationale des droits humains à faire référence spécifiquement au VIH/sida ;

Deuxièmement, il convient de reconnaître le rôle joué par le monde du travail dans la lutte contre la pandémie, celui-ci constituant un point d'entrée appréciable pour atteindre plusieurs groupes de la population – hommes et femmes, jeunes, groupes ciblés, communautés rurales et urbaines – là où ils passent une grande partie de leur vie, à savoir le lieu de travail.

Nous souhaiterions dès lors que le paragraphe suivant soit inclus dans le document final de la Réunion de haut niveau :

« appelle le monde du travail à jouer un rôle significatif pour empêcher la transmission du VIH et pour fournir un traitement, un soutien et un appui aux travailleurs/euses touchés par le VIH et à leur famille, ainsi que pour protéger leurs droits humains, tels qu'énoncés dans la Recommandation de l'Organisation internationale du travail sur le VIH/sida, 2010 (n°200) ; pour intégrer la réponse sur le lieu de travail à la riposte à la pandémie dans les communautés locales et les économies nationales ; et pour reconnaître que certaines activités professionnelles et groupes de la population active sont particulièrement menacés ».

Nous pensons qu'il est fructueux que la Réunion de haut niveau discute de gestion responsable, d'un cadre d'appropriation nationale, de responsabilité partagée et de mobilisation des décideurs – en n'omettant pas la dimension liée au lieu de travail.

\*\*\*\*\*

*Pour en savoir plus sur la déclaration syndicale et sur les actions en matière de VIH/sida, veuillez contacter la coordinatrice VIH/sida des Syndicats mondiaux, Zuzanna Muskat-Gorska ([zuzanna.gorska@ituc-csi.org](mailto:zuzanna.gorska@ituc-csi.org)).*

---

<sup>5</sup> Recommandation de l'OIT sur le VIH/sida, 2010 (2010) [http://www.ilo.org/aids/lang--en/docName--WCMS\\_142706/index.htm](http://www.ilo.org/aids/lang--en/docName--WCMS_142706/index.htm)